



MAIRIE DE BOURNAN

Secrétariat ouvert lundi de 13h15 à 15h15, mardi
de 15h00 à 17h00 et jeudi de 14h00 à 16h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. et Mmes les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la réunion qui aura lieu :

Le mardi 9 avril 2024 à 19h00 dans la salle de la mairie

Objet :

- Attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Demande de mise à disposition gracieuse de la salle La Bournaise par l'association Tous en cœur pour le patrimoine
- Vote compte de gestion 2023
- Vote compte administratif 2023
- Vote de l'affectation du résultat 2023
- Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la comptabilité M57
- Vote du budget primitif 2024
- Questions et informations diverses

Le Maire